



# Résiliation bail commercial avant période triennale

Par **SATYNELINEA**, le **28/01/2012** à **21:19**

Bonjour,

J'ai contracté un bail 3-6-9 au 1er Mars 2011,(à mon nom propre); mon activité professionnelle (je suis artiste-peintre, code APE 9003A) ayant subi une très forte baisse je ne peux à présent plus subvenir au loyer de ce local.

Je souhaiterais partir très vite, sous 1 voir 2 mois maximum avant d'avoir des dettes personnelles (je sais qu'il faut normalement un préavis de 6 mois avant la fin de période triennale):

-quelles sont toutes les solutions possibles ? ( sachant que j'en ai parlé à mon propriétaire qui m'accorde la possibilité de partir si je trouve un remplaçant , mais malgré toutes les annonces il n'y a pas de visites)

- si je fais une cessation d'activité, est-ce que ça peut me donner le droit de partir légalement ?

- quels sont mes droits ?

- quels risques financiers si je quitte le local sous 1 ou 2 mois pour ne plus payer le loyer?

Merci par avance du temps que vous aurez consacré à mes demandes

Je vous présente mes plus sincères salutations et espère avoir de vos nouvelles très bientôt.

Cordialement